

 King County

Best Starts for
KIDS

Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts

Version: 1.2
March 2026

EN PARTENARIAT AVEC



AidKit 

Table des matières

Table des matières.....	1
Aperçu	5
Mises à jour du manuel	5
Pourquoi le manuel a-t-il été mis à jour ?	5
Nouveautés du manuel.....	6
Contexte	8
Projet pilote d’augmentation des salaires pour les gardes d’enfants Best Starts	8
Pourquoi Best Starts for Kids réalise cet investissement	8
Pourquoi Best Starts for Kids met en œuvre un projet pilote	9
Fonctionnement du projet pilote	9
Partenaires du projet pilote	10
Après la fin du projet pilote.....	11
Fonctionnement et détails du projet pilote	11
Créneaux disponibles dans le projet pilote.....	11
ÉTABLISSEMENT.....	12
Consulter les créneaux disponibles pour votre établissement	12
Si un travailleur quitte un établissement après avoir été sélectionné pour le projet pilote	13
TRAVAILLEUR	13
Travailleurs employés dans plusieurs établissements sélectionnés.....	13
Éligibilité et inscription	13
ÉTABLISSEMENT.....	14
Exigences en matière de personnel et de capacité	14
Inscription du représentant de l’établissement	14
TRAVAILLEUR	14
Travailleurs en congé de longue durée approuvé	15
Maintien de l’éligibilité	15
ÉTABLISSEMENT.....	15

Fermeture des établissements	16
Attentes concernant les salaires et les avantages des travailleurs	16
Politique de résiliation	17
TRAVAILLEUR	17
Changements de statut professionnel	18
Changements de statut à temps plein ou à temps partiel	18
Retrait volontaire ou non-participation	18
Choisir de ne pas s’inscrire	18
Quitter son emploi ou changer d’établissement	18
Si un travailleur se retire du projet pilote	18
Conseils en matière de fiscalité et d’avantages	18
Impact sur les impôts	18
Impact sur les prestations liées au revenu	19
Paiements	19
Fréquence des paiements.....	19
Versement des paiements	19
Admissibilité aux paiements trimestriels.....	20
Calendrier des paiements trimestriels	21
Gestion des mises à jour et des problèmes liés aux paiements	22
Modification des coordonnées bancaires ou des informations de paiement	22
Restitution des fonds indûment perçus	22
Restrictions concernant l’utilisation des fonds	22
Que se passe-t-il si je cesse de recevoir des paiements et qu’il semble s’agir d’une erreur ?	23
Confidentialité et informations bancaires	23
Rôle d’AidKit dans le projet pilote	23
Renseignements personnels recueillis par AidKit	23
Où et comment les informations bancaires personnelles sont-elles stockées et protégées ?	23
Comment AidKit protège les informations personnelles	24

Consultation ou correction des informations personnelles.....	24
Retrait du consentement au partage des renseignements personnels.....	24
Préoccupations relatives à la confidentialité.....	24
Comment utiliser votre carte de débit.....	24
Délai de réception de votre carte de débit par la poste	24
Informations générales sur la carte	24
Définir un code PIN.....	25
Vérifier votre solde.....	25
Obtenir de l'aide concernant votre carte GiveCard	26
Cartes perdues ou volées	26
Limites de transaction	26
Achats en ligne	26
Litiges et recours	27
Objet.....	27
Champ d'application	27
Principes généraux	27
Motifs de recours	27
Procédure de dépôt d'un litige ou d'un recours	27
Résolution.....	28
Tenue des dossiers	28
Évaluation et enseignements du projet pilote	28
Commentaires et communications	29
Assistance technique et soutien	29

Aperçu

Félicitations ! Votre établissement a été sélectionné pour participer au Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts. Ce manuel fournit les informations nécessaires pour garantir que le représentant de votre établissement et les travailleurs inscrits soient informés des exigences continues de participation. Il décrit également les situations particulières nécessitant que les représentants de l'établissement et/ou les travailleurs communiquent avec les partenaires du projet pilote, et explique comment gérer les questions et préoccupations pouvant survenir au cours de la participation.

Mises à jour du manuel

Version : 1.2

Mars 2026

Pourquoi le manuel a-t-il été mis à jour ?

Ce manuel a été mis à jour afin de refléter les changements apportés aux politiques et aux procédures du projet pilote. Ces modifications visent à rendre le manuel plus clair, plus facile à utiliser et aligné sur les opérations actuelles du projet pilote, afin d'aider les participants et les établissements à comprendre les règles du programme, les attentes et les processus de paiement.

Les mises à jour ont été apportées afin de :

1. Clarifier les politiques et procédures du projet pilote
 - Simplifier les titres des sections et le libellé pour faciliter la navigation.
 - Veiller à ce que les participants et les établissements comprennent les règles d'éligibilité, d'inscription et de paiement.
2. Offrir plus de flexibilité tout en maintenant l'équité
 - Introduire la **nouvelle** politique de rotation à deux créneaux, offrant aux établissements davantage de souplesse pour gérer les changements de personnel.
 - Clarifier les règles applicables aux travailleurs changeant d'établissement afin de définir des attentes claires.
3. Garantir des informations exactes et à jour concernant les paiements
 - Supprimer les références obsolètes aux paiements liés au lancement du projet pilote en 2025.
 - Fournir des indications claires sur l'éligibilité aux paiements trimestriels, y compris des exemples.

4. Renforcer la conformité et l'administration du programme.
 - Clarifier les responsabilités des établissements, notamment l'obligation d'informer l'équipe du projet pilote en cas de fermeture d'un programme.
 - Veiller à ce que les représentants des établissements soient correctement inscrits.
5. Améliorer la transparence et la compréhension des participants
 - Communiquer clairement les échéances ainsi que les options permettant de choisir de ne pas s'inscrire.
 - Expliquer comment les changements de politiques affectent l'éligibilité des participants et l'augmentation salariale.

Nouveautés du manuel

Section	Modifications apportées	Points clés pour les participants
Fonctionnement du projet pilote	Mise à jour des créneaux disponibles pour inclure la nouvelle politique de rotation à deux créneaux ; clarification des règles applicables aux établissements et aux travailleurs ; suppression des informations obsolètes	Chaque établissement peut désormais disposer d'un maximum de deux créneaux inutilisés à la fois. Les créneaux dépassant cette limite sont automatiquement réattribués chaque trimestre ; les augmentations du projet pilote ne sont pas transférables d'un établissement à l'autre ; directives plus claires pour les établissements et les travailleurs
Éligibilité et inscription	Ajout d'informations sur l'inscription, les listes d'attente et les processus d'inscription des établissements ; clarification du délai de réponse de 45 jours	Les participants savent comment s'inscrire, répondre aux invitations et à quoi s'attendre s'ils sont sur liste d'attente
Maintien de l'éligibilité	Réorganisation du contenu ; regroupement des politiques connexes ; ajout de directives sur la fermeture des établissements et des règles relatives au statut d'emploi	Il est plus facile de trouver les règles d'éligibilité ; les participants comprennent ce qui influe sur l'éligibilité et les paiements
Maintien de l'éligibilité	Ajout : l'éligibilité au paiement après une fermeture permanente dépend de la date de fermeture de l'établissement ; les	Alignement avec le WAC concernant les fermetures temporaires afin de clarifier ce qui constitue une fermeture temporaire

	fermetures temporaires doivent être conformes à la norme WAC 110-300-0016	
Paiements	Suppression des informations obsolètes sur le premier paiement ; ajout d'une section sur l'éligibilité aux paiements trimestriels avec un exemple ; regroupement des informations sur les mises à jour des paiements ; déplacement du calendrier d'envoi de la carte de débit	Informations claires sur l'éligibilité aux paiements, le calendrier et la manière de gérer les mises à jour ou la réception de la carte de débit
Assistance technique	Suppression de l'assistance téléphonique en arabe, en hindi et en mai mai ; l'interprétation téléphonique reste disponible	Les participants savent quelles langues sont prises en charge et comment accéder à l'assistance

Contexte

Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts

Le Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts constitue un nouvel investissement dans la taxe Best Starts for Kids (Best Starts), approuvée par les électeurs du comté de King. Ce projet pilote investit dans un groupe de travailleurs de la garde d'enfants et vise à démontrer comment les investissements publics peuvent bénéficier au secteur de la garde d'enfants, aux travailleurs, aux familles et à la communauté. Le Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts investit plus de 25 millions de dollars en rémunération supplémentaire pour un groupe de travailleurs de la garde d'enfants inscrits jusqu'en 2027. Le projet prévoit de toucher 1 400 travailleurs, qui recevront une rémunération supplémentaire sous forme d'augmentation salariale tous les trois mois tant qu'ils restent dans le projet pilote.

Pourquoi Best Starts for Kids réalise cet investissement

La garde d'enfants est un pilier fondamental de notre société et contribue au bien-être sanitaire, social et économique de l'ensemble de la communauté. Pourtant, la garde d'enfants n'est pas financée comme d'autres infrastructures essentielles, telles que l'enseignement primaire et secondaire, les soins de santé et les transports. Les travailleurs de la garde d'enfants fournissent des soins essentiels et une éducation de la petite enfance grâce à leurs compétences et à leur expertise approfondies, et restent parmi les travailleurs les moins bien rémunérés. Ces faibles salaires contribuent à un taux de rotation élevé, à un manque de soutien et de stabilité économiques pour les travailleurs et leurs familles, ainsi qu'à des options limitées et instables dans la communauté.

Tout au long de l'élaboration de l'initiative Best Starts, les familles et les prestataires de services de garde ont indiqué au comté de King qu'un investissement public important dans le secteur de la garde d'enfants est essentiel pour garantir des services abordables pour les familles et une rémunération adéquate des travailleurs. Le comté de King reconnaît que la garde d'enfants doit être soutenue en tant qu'infrastructure essentielle grâce à des investissements publics significatifs. Dans le cadre de la deuxième taxe, Best Starts investit 200 millions de dollars supplémentaires dans le secteur de la garde d'enfants afin de soutenir celle-ci en tant qu'infrastructure essentielle. Sur ce montant, environ 30 millions de dollars sont consacrés au Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts (le projet pilote).

Le projet pilote s'appuie sur les contributions de la communauté, bénéficie du soutien des électeurs du comté de King et apporte un soutien essentiel aux travailleurs actuels de la garde d'enfants, tout en étudiant l'impact des investissements publics. En étudiant l'impact des investissements publics sur la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants, Best Starts souhaite éclairer la voie vers un secteur de la garde d'enfants durable, qui soutient le bien-être des travailleurs et garantit des services de garde abordables et cohérents pour les familles. Les enseignements qui en résulteront seront partagés avec la communauté au sens large afin d'éclairer les politiques publiques et les actions dans le comté de King et au-delà.

Pourquoi Best Starts for Kids met en œuvre un projet pilote

Le projet pilote est une initiative à court terme visant à démontrer comment les investissements publics peuvent bénéficier au secteur de la garde d'enfants. Les enseignements tirés du projet pilote contribueront à orienter les futurs programmes, stratégies et politiques destinés à soutenir le secteur de la garde d'enfants. Les enseignements relatifs au projet pilote ont vocation à être partagés avec la communauté au sens large, notamment les travailleurs du secteur de la garde d'enfants, les défenseurs de la garde d'enfants, les organisations et coalitions communautaires, ainsi que les décideurs politiques.

Fonctionnement du projet pilote

Le Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts investit plus de 25 millions de dollars en rémunération supplémentaire pour les travailleurs de la garde d'enfants inscrits jusqu'en 2027. Le projet prévoit de toucher 1 400 travailleurs, qui recevront une rémunération supplémentaire sous forme d'augmentation salariale tous les trois mois tant qu'ils restent dans le projet pilote.

Les établissements de garde d'enfants agréés du comté de King qui remplissent les critères minimaux d'éligibilité (voir les critères d'éligibilité ci-dessous) sont invités à postuler pour participer au projet pilote. Ce projet pilote versera une rémunération supplémentaire aux travailleurs éligibles travaillant dans des établissements sélectionnés. Les établissements seront sélectionnés par tirage au sort pour garantir un processus de sélection ouvert et équitable. Une fois les établissements sélectionnés, les travailleurs s'inscriront au projet pilote. Les travailleurs inscrits resteront dans le projet pendant la durée de leur emploi, ou jusqu'en 2027, selon la première éventualité.

Partenaires du projet pilote

Le Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts s'appuie sur plusieurs partenaires qui assument des rôles distincts pour administrer le projet pilote et en étudier l'impact. Actuellement, deux partenaires soutiennent la mise en œuvre et l'administration du projet pilote, et deux partenaires d'évaluation sont chargés d'en analyser l'impact et les enseignements.

Partenaires de conception et de mise en œuvre : Ces partenaires travaillent en collaboration pour soutenir la conception et la mise en œuvre du projet pilote.

- [The Imagine Institute](#) est responsable de la conception et de la mise en œuvre, en assurant les communications et la sensibilisation, et en fournissant une assistance technique ainsi qu'un soutien continu aux participants du projet pilote
- [AidKit, Inc.](#) est l'administrateur des paiements, héberge l'application web et le processus d'inscription, et administre tous les paiements directs aux travailleurs participants.

Partenaires d'évaluation : Le projet pilote étudiera comment les investissements publics peuvent bénéficier au secteur de la garde d'enfants, aux travailleurs, aux familles et à la communauté.

- [Urban Institute](#) et [Cardea Services](#) dirigent l'évaluation de manière à démontrer l'impact d'une augmentation salariale sur la rétention des travailleurs, leur bien-être et la continuité des services de garde. Grâce à ces enseignements, Best Starts espère éclairer les politiques et les investissements futurs aux niveaux local, régional, étatique et fédéral.

Le projet pilote comprend également un groupe de travail chargé de soutenir la mise en œuvre et la recherche liées au projet pilote, et qui éclairera les actions futures visant à favoriser un changement systémique.

- [Uncommon Bridges](#) soutient le développement et la facilitation continue du groupe de travail du projet pilote. Ce groupe de travail sera composé de travailleurs, de prestataires, de partenaires et d'autres parties prenantes clés liés au secteur de la garde d'enfants, et vise à placer au centre l'autodétermination, les expériences vécues, les connaissances, les compétences et le leadership des travailleurs de la garde d'enfants.

En 2026, [We Are RALLY](#) a rejoint l'équipe du projet pilote en tant que partenaire de communication. RALLY dirigera des projets de communication visant à soutenir l'évolution des récits et le storytelling du projet pilote. Ce travail contribuera à renforcer l'héritage et l'influence du projet pilote pour les années à venir.

Après la fin du projet pilote

Le projet pilote recueillera des enseignements pour démontrer l'impact des investissements publics, sous forme d'augmentation salariale, sur la rétention des travailleurs, leur bien-être et la continuité des services de garde. Best Starts prévoit d'utiliser ces enseignements pour orienter les futurs changements systémiques, les politiques publiques et les investissements.

Nous espérons également, et disposons d'éléments probants à cet effet, que les travailleurs bénéficiant de l'augmentation salariale pendant le projet pilote connaîtront des résultats très positifs. Les études sur le revenu de base universel et les résultats des aides fédérales montrent que même des financements à court terme peuvent considérablement améliorer la stabilité et le bien-être à long terme des individus et des familles.

Le groupe de travail du projet pilote fait entendre la voix des travailleurs de la garde d'enfants et éclairera la manière dont les enseignements et les données issues du projet pilote pourront influencer les actions futures.

Fonctionnement et détails du projet pilote

Les sections suivantes fournissent des informations importantes sur le projet pilote et visent à répondre aux questions susceptibles de se poser pour les représentants des établissements ou les travailleurs des établissements sélectionnés. Les partenaires du projet pilote ont identifié les informations clés, les détails opérationnels et les questions potentielles afin d'alimenter ces sections. Toute question supplémentaire ne trouvant pas de réponse dans ce manuel peut être adressée à l'assistance technique par téléphone au 206-492-5249 ou par courriel à BSKwageboost@imaginewa.org.

Créneaux disponibles dans le projet pilote

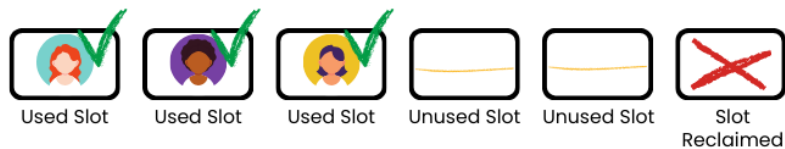
Dans la candidature, les établissements ont indiqué le nombre de membres du personnel actuellement en poste ainsi que le nombre de membres du personnel nécessaires pour être considérés comme pleinement dotés. Les établissements sélectionnés par tirage au sort ou depuis la liste d'attente pour participer au projet pilote se voient attribuer un nombre de créneaux pour les travailleurs en fonction des informations relatives aux effectifs complets fournies dans la candidature.

Afin d'offrir davantage de flexibilité aux établissements dans la gestion des changements de personnel, le projet pilote permet à chaque établissement de conserver jusqu'à deux (2) créneaux ouverts à tout moment, sans pénalité s'ils restent temporairement non pourvus.

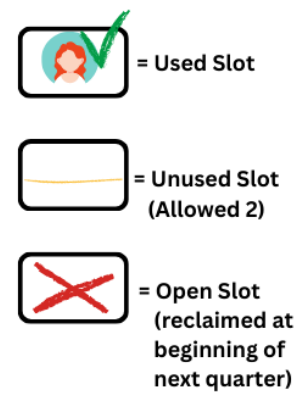
Tout créneau ouvert au-delà de cette limite de deux sera automatiquement récupéré le premier jour ouvrable de chaque nouveau trimestre et redistribué si nécessaire.

Example: Program awarded 6 total slots

Reminder: You may carry over up to two unused slots. Any unused slots beyond two will be reclaimed at the start of the next quarter.



KEY



Exemple : votre programme a été approuvé pour 6 créneaux.

- Vous utilisez 3 créneaux (vous + 2 travailleurs).
- Il vous reste 3 créneaux non utilisés.
- Vous pouvez conserver 2 de ces créneaux non utilisés.
- Le créneau supplémentaire sera récupéré au début du trimestre suivant s'il n'est pas pourvu.

ÉTABLISSEMENT

Consulter les créneaux disponibles pour votre établissement

Lorsqu'un établissement est sélectionné, par tirage au sort ou à partir de la liste d'attente, pour s'inscrire au projet pilote, les représentants de l'établissement reçoivent une notification les invitant à finaliser l'inscription de leur établissement. Au cours du processus d'inscription, le représentant de l'établissement verra le nombre de créneaux équivalents temps plein attribués à l'établissement, sur la base des informations fournies dans la candidature. À cette étape, le représentant de l'établissement ajoutera des travailleurs à son effectif.

S'ils ne pourvoient pas tous les créneaux à ce moment-là, les représentants de l'établissement recevront une notification de rappel concernant les créneaux restants. Les notifications comprendront un lien personnalisé permettant de consulter les informations relatives aux créneaux restants. L'équipe d'assistance technique d'Imagine pourra également renvoyer ce lien personnalisé en cas de perte.

Si un travailleur quitte un établissement après avoir été sélectionné pour le projet pilote

Si votre établissement connaît un roulement de personnel pendant le projet pilote, ou si un travailleur choisit de ne pas s'inscrire, le poste vacant qui en résulte sera comptabilisé comme un créneau non utilisé. Les établissements peuvent conserver jusqu'à deux créneaux non utilisés à tout moment. Tout créneau non utilisé au-delà de cette limite sera récupéré le premier jour ouvrable du trimestre suivant la fin de l'emploi du travailleur.

Le représentant de l'établissement sera informé qu'un créneau reste à attribuer. Un lien lui sera fourni pour ajouter les informations d'un nouvel employé. Ce nouveau travailleur recevra un lien pour s'inscrire au projet pilote et pourra choisir d'y participer ou non.

TRAVAILLEUR

Travailleurs employés dans plusieurs établissements sélectionnés

La plateforme de paiement du projet pilote ne permet pas d'effectuer deux paiements à temps partiel pour un même travailleur travaillant dans deux établissements différents. Les travailleurs devront choisir de s'inscrire par l'intermédiaire d'un seul établissement et ne pourront recevoir qu'une seule désignation de paiement à temps partiel.

Si un travailleur change d'emploi au sein d'un établissement participant, son inscription au projet pilote prend fin. L'inscription au projet pilote n'est pas transférable d'un établissement à un autre. Par exemple, si un travailleur passe d'un établissement situé à Bellevue à un établissement situé à Renton au sein du même centre de garde d'enfants, il ne conservera pas son inscription au projet pilote. Le projet pilote a sélectionné des établissements et des travailleurs inscrits au sein de ces sites participants. Les travailleurs qui commencent à travailler dans des établissements participants peuvent être invités à se réinscrire au projet pilote si des créneaux sont disponibles. Pour plus d'informations sur le changement d'établissement, veuillez consulter la section [Quitter son emploi ou changer d'établissement](#)

Éligibilité et inscription

Le Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts a été lancé début 2025 avec une seule période de candidature visant à sélectionner les

établissements participants. Après la sélection de la cohorte initiale, tous les autres établissements éligibles ont été placés sur une liste d'attente.

En janvier 2026, le projet pilote a été élargi pour inclure des établissements supplémentaires, et des programmes issus de la liste d'attente ont été invités à s'inscrire par le biais d'un processus de tirage au sort. Si le financement le permet, d'autres établissements seront invités à participer au projet pilote à l'avenir.

ÉTABLISSEMENT

Lorsqu'un établissement est sélectionné par tirage au sort pour s'inscrire au projet pilote, les représentants de l'établissement reçoivent une notification les invitant à finaliser l'inscription de leur établissement.

Exigences en matière de personnel et de capacité

Si un établissement est sélectionné, les travailleurs de cet établissement seront éligibles pour participer au projet pilote, quel que soit le nombre actuel d'enfants inscrits, à condition qu'au moins un enfant soit inscrit au programme. Lors de la candidature initiale en 2025, des informations ont été demandées concernant le nombre de membres du personnel nécessaires pour atteindre la capacité autorisée complète. Ce nombre a servi à déterminer le nombre de créneaux attribués à chaque établissement. Les postes vacants non pourvus seront comptabilisés dans le nombre total de créneaux attribués aux établissements sélectionnés.

Inscription du représentant de l'établissement

Pour participer, les représentants de l'établissement doivent s'ajouter eux-mêmes à la liste de leur site en tant que travailleurs pour recevoir l'augmentation salariale. Cela garantit qu'ils sont correctement intégrés à la plateforme de paiement du projet pilote, qu'ils reçoivent les informations nécessaires pour s'inscrire au projet pilote et qu'ils peuvent accéder aux informations ou rapports pertinents au niveau du site.

TRAVAILLEUR

Tous les travailleurs disposent de 45 jours pour s'inscrire au projet pilote, à compter de la date à laquelle ils reçoivent l'invitation (par e-mail ou SMS) à s'inscrire. L'invitation comprend des informations sur la manière de remplir le formulaire d'inscription. Tous les travailleurs doivent remplir un formulaire d'inscription pour participer. Si un travailleur ne remplit pas le formulaire d'inscription dans un délai de 45 jours, il n'est plus éligible à participer, sauf si des possibilités d'inscription supplémentaires sont proposées par le projet pilote.

Travailleurs en congé de longue durée approuvé

Les travailleurs bénéficiant d'un congé protégé et qui ne sont pas en mesure de finaliser leur inscription pendant la période officielle d'inscription pourront s'inscrire à leur retour de congé. La législation de l'État de Washington autorise des congés protégés dans les cas suivants :

- [Congé maladie payé](https://www.lni.wa.gov/workers-rights/leave/paid-sick-leave/index) [https://www.lni.wa.gov/workers-rights/leave/paid-sick-leave/index]
- [Loi sur les soins familiaux](https://www.lni.wa.gov/workers-rights/leave/family-care-act) [https://www.lni.wa.gov/workers-rights/leave/family-care-act]
- [Congé familial et médical payé](https://www.lni.wa.gov/workers-rights/leave/paid-family-and-medical-leave) [https://www.lni.wa.gov/workers-rights/leave/paid-family-and-medical-leave] – administré par le [Employment Security Department](https://esd.wa.gov/) [https://esd.wa.gov/]
- [Violence domestique](https://www.lni.wa.gov/workers-rights/leave/domestic-violence-leave) [https://www.lni.wa.gov/workers-rights/leave/domestic-violence-leave]
- [Congé lié à la grossesse et au handicap](https://www.hum.wa.gov/employment/disability-employment) [https://www.hum.wa.gov/employment/disability-employment] – administré par la [Human Rights Commission](https://www.hum.wa.gov/) [https://www.hum.wa.gov/]
- [Congé pour conjoint de membre des services d'urgence ou de l'armée](https://www.lni.wa.gov/workers-rights/leave/leave-for-military-spouses-and-certain-emergency-personnel) [https://www.lni.wa.gov/workers-rights/leave/leave-for-military-spouses-and-certain-emergency-personnel]

Maintien de l'éligibilité

Les établissements sélectionnés pour participer au projet pilote, ainsi que les travailleurs qui s'y inscrivent, doivent maintenir leur éligibilité de base afin de continuer à recevoir des paiements.

ÉTABLISSEMENT

Pour rester éligibles, les établissements doivent respecter les pratiques suivantes pendant leur participation au projet pilote :

- Maintenir leur éligibilité de base
- Maintenir à jour toutes les informations dans MERIT, y compris, mais sans s'y limiter, les nouvelles embauches et les départs
- Tenir des registres exacts et factuels concernant les travailleurs pendant leur participation au projet pilote. Les établissements sont responsables d'informer l'équipe d'assistance technique si un travailleur inscrit quitte l'établissement

- Compléter la liste des travailleurs lors de la sélection, que ce soit par tirage au sort ou à partir de la liste d'attente
- Remplir et soumettre les enquêtes de vérification trimestrielles (envoyées par e-mail et SMS à la fin de chaque trimestre)
- Ne pas utiliser la participation au projet pilote pour déterminer les salaires et/ou les avantages des employés, et ne pas réduire les salaires, les avantages, les augmentations prévues, les primes ou les conditions de travail pendant la participation au projet pilote
- Signaler les fermetures ou les changements significatifs dans les opérations aux partenaires du projet pilote

Le non-respect de l'un des éléments ci-dessus peut entraîner des retards de paiement ou une exclusion du projet pilote.

Fermeture des établissements

Les établissements sont tenus d'informer l'équipe d'assistance technique si leur programme ferme de manière permanente ou temporaire.

Si l'établissement ferme de manière permanente, l'établissement et ses travailleurs ne sont plus éligibles pour participer au projet pilote. Le représentant de l'établissement recevra un questionnaire de sortie, et le programme sera retiré du projet pilote. Selon la date de fermeture de l'établissement, les travailleurs inscrits peuvent recevoir le paiement trimestriel.

Si l'établissement ferme temporairement conformément au Code administratif de l'État de Washington [WAC 110-300-0016](#), l'établissement et ses travailleurs resteront éligibles au projet pilote.

Attentes concernant les salaires et les avantages des travailleurs

Les établissements ne peuvent pas réduire ni ajuster à la baisse les salaires ou les avantages des travailleurs en raison de leur participation au Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts. Tout établissement qui modifie ses pratiques en raison de sa participation au projet pilote peut perdre son éligibilité et être exclu du projet pilote. Si vous êtes un travailleur dans un établissement sélectionné et que vos salaires ou avantages sont réduits, veuillez le signaler à l'assistance technique au 206-492-5249 ou par courriel à BSKwageboost@imaginewa.org.

Politique de résiliation

Ce programme est conçu pour soutenir le bien-être des prestataires de services de garde d'enfants et des familles dont ils s'occupent. À ce titre, nous nous réservons le droit de mettre fin à votre inscription à ce programme pour l'une des raisons suivantes :

- L'établissement ferme de manière permanente
- Vous vous retirez volontairement du programme
- Vous faites sciemment de fausses déclarations concernant votre identité ou votre éligibilité au projet pilote d'augmentation salariale
- Vous commettez des actes de violence ou proférez des menaces de violence à l'encontre de tout membre du personnel du projet, y compris par téléphone, par e-mail, par SMS ou en personne
- Votre emploi au sein d'un établissement éligible prend fin
- Vous ne remplissez plus les conditions requises pour participer au Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts

La résiliation du programme signifie que vous n'aurez plus accès aux paiements trimestriels. Vous serez informé par écrit par les partenaires du programme si votre participation est résiliée.

TRAVAILLEUR

Pour rester éligibles, les travailleurs doivent respecter les pratiques suivantes pendant leur participation au projet pilote :

- Maintenir leur éligibilité de base
- Remplir des enquêtes trimestrielles concernant leur situation professionnelle
- Informer les partenaires du projet pilote au 206-492-5249 ou à l'adresse bskwageboost@imaginewa.org si l'une des situations suivantes se produit :
 - Changements concernant la rémunération, les avantages ou le traitement au sein de leur établissement en raison de leur participation au projet pilote
 - Changements d'éligibilité
 - Changements dans les coordonnées
 - Changements dans les modalités de paiement, tels qu'un nouveau numéro de compte

Le fait de ne pas contacter les partenaires du projet pilote et de ne pas signaler ces changements peut entraîner des retards de paiement ou une exclusion du projet pilote.

Changements de statut professionnel

Changements de statut à temps plein ou à temps partiel

L'enquête de vérification trimestrielle du projet pilote portera sur les changements de statut professionnel afin de mieux comprendre les changements de personnel dans les établissements participant au projet pilote. Le passage d'un statut à temps plein à un statut à temps partiel, ou inversement, n'affectera pas le montant du paiement trimestriel du travailleur.

Retrait volontaire ou non-participation

Choisir de ne pas s'inscrire

En choisissant de ne pas s'inscrire, un travailleur choisit de ne pas recevoir les paiements d'augmentation salariale. Les travailleurs peuvent refuser de participer en utilisant l'invitation qui leur a été envoyée par le projet pilote. Si l'invitation du projet pilote ne reçoit pas de réponse dans un délai de 45 jours, elle expirera et le travailleur ne sera plus éligible au projet pilote. Si vous choisissez de ne pas vous inscrire, vous ne pourrez pas rejoindre le projet pilote ultérieurement.

Quitter son emploi ou changer d'établissement

Si vous quittez votre emploi dans un établissement inscrit, vous n'êtes plus éligible pour participer au projet pilote. Si vous rejoignez un nouvel établissement qui participe également au projet pilote et que vous remplissez les conditions d'éligibilité, vous pouvez être ajouté à la liste de cet établissement si un créneau est disponible. Il n'est pas garanti qu'un créneau soit disponible.

Si un travailleur se retire du projet pilote

Si vous souhaitez vous retirer du Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts et cesser de recevoir des paiements, contactez The Imagine Institute au 206-492-5249 ou à l'adresse bskwageboost@imaginewa.org. Une fois votre retrait du projet pilote effectué, vous ne recevrez plus de paiements. Si vous vous retirez, vous ne pourrez pas réintégrer le projet pilote.

Conseils en matière de fiscalité et d'avantages

Impact sur les impôts

L'augmentation salariale est considérée comme un revenu imposable, et les participants recevront un formulaire 1099 pour chaque année fiscale au cours de laquelle ils perçoivent des paiements du projet pilote. **Les impôts sur le revenu ne sont pas retenus à la source sur les paiements du projet pilote.** Nous encourageons tous les travailleurs envisageant de participer à consulter un professionnel de la fiscalité avant de s'inscrire

pour comprendre les implications fiscales potentielles en fonction de leur situation individuelle.

Des informations supplémentaires sont disponibles ici :

<https://bskwageboost.imaginewa.org/toolkit/>

Impact sur les prestations liées au revenu

Les prestations basées sur le revenu sont soumises à des règles et réglementations différentes concernant les conditions d'éligibilité. Si vous percevez actuellement des prestations dont l'éligibilité dépend du revenu, nous vous encourageons à contacter l'organisme gestionnaire avant de vous inscrire afin de comprendre l'impact potentiel sur vos prestations.

The Imagine Institute fournira un soutien aux participants en proposant des conseils de base sur les prestations et en fournissant des ressources et des documents pour répondre aux questions fréquentes, notamment celles liées à la fiscalité. Bien que The Imagine Institute vise à fournir des informations accessibles, il est fortement recommandé aux participants de consulter leur gestionnaire de dossier, un conseiller financier ou l'organisme qui verse les prestations afin d'obtenir des conseils personnalisés adaptés à leur situation financière.

Des informations supplémentaires sont disponibles ici :

<https://bskwageboost.imaginewa.org/toolkit/>

Paievements

Les participants inscrits recevront des paiements trimestriels de manière à fournir une compensation supplémentaire simulant une augmentation salariale. Le montant de cette augmentation a été déterminé à partir d'une consultation de la communauté afin de correspondre à une augmentation de 4 \$ de l'heure. Les travailleurs à temps plein, travaillant en moyenne entre 25 et 40 heures par semaine, recevront un paiement trimestriel de 2 080 \$. Les travailleurs à temps partiel, travaillant en moyenne entre 10 et 24 heures par semaine, recevront un paiement trimestriel de 1 040 \$.

Fréquence des paiements

Les paiements sont versés trimestriellement jusqu'en 2027. Pour le calendrier des paiements, voir la section [Calendrier des paiements trimestriels](#)

Versement des paiements

Les travailleurs participant au projet pilote peuvent choisir soit un dépôt direct sur leur compte bancaire, soit l'envoi par la poste d'une carte de débit prépayée. Une fois activée,

les fonds seront chargés sur la carte de débit prépayée, qui peut être utilisée comme une carte de débit classique.

Admissibilité aux paiements trimestriels

L'admissibilité aux paiements trimestriels dépend à la fois des dates d'emploi du travailleur et du statut d'inscription de l'établissement au Projet pilote. L'admissibilité est évaluée trimestre par trimestre, selon que les conditions requises sont remplies au cours du trimestre.

Votre admissibilité à recevoir un paiement trimestriel est basée sur votre date de début, les jours travaillés et l'inscription de votre établissement au projet pilote.

Pour recevoir un paiement trimestriel, les quatre conditions suivantes doivent être remplies :

1. Votre date de début
 - Vous devez avoir commencé à travailler dans votre établissement sélectionné le premier jour du trimestre ou avant.
2. Jours travaillés pendant le trimestre
Vous devez travailler :
 - Les deux premiers mois complets du trimestre, et
 - Le premier jour du dernier mois du trimestre.
3. Inscription de l'établissement
 - Votre établissement doit être inscrit au projet pilote au cours du trimestre ou avant.

4. Inscription du travailleur

Le travailleur doit avoir entièrement complété son inscription, c'est-à-dire avoir été approuvé et avoir reçu sa lettre d'inscription, avant la date de paiement afin de recevoir le paiement pour ce trimestre.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, vous n'êtes pas admissible au paiement pour ce trimestre.

Exemple

Pour recevoir un paiement pour le troisième trimestre (juillet - septembre) :

- Votre date de début doit être le 1er juillet ou avant
- Vous devez travailler les mois complets de juillet et d'août, ainsi que le 1er septembre

- Votre établissement doit être inscrit au projet pilote au cours du troisième trimestre ou avant
- Vous devez avoir entièrement complété votre inscription en tant que travailleur avant la date de paiement du 30 octobre

Si votre établissement s’inscrit au projet pilote en octobre (quatrième trimestre), vous n’êtes pas admissible au paiement du troisième trimestre, même si vous remplissez les conditions relatives à la date de début et aux jours travaillés.



Calendrier des paiements trimestriels

Paiement trimestriel	Date de paiement	Date de début requise du travailleur
4e trimestre 2025 (oct., nov., déc.)	30 janvier 2026 (le 31 janvier est un samedi)	1er octobre 2025
1er trimestre 2026 (janv., févr., mars)	30 avril 2026	1er janvier 2026
2e trimestre 2026 (avril, mai, juin)	31 juillet 2026	1er avril 2026
3e trimestre 2026 (juil., août, sept.)	30 octobre 2026 (le 31 octobre est un samedi)	1er septembre 2026

4e trimestre 2026 (oct., nov., déc.)	29 janvier 2027 (le 31 janvier est un dimanche)	1er décembre 2026
1er trimestre 2027 (janv., févr., mars)	30 avril 2027	1er mars 2027
2e trimestre 2027 (avril, mai, juin)	30 juillet 2027 (le 31 juillet est un samedi)	1er juin 2027
3e trimestre 2027 (juil., août, sept.)	29 octobre 2027 (le 31 octobre est un dimanche)	1er septembre 2027

Gestion des mises à jour et des problèmes liés aux paiements

Modification des coordonnées bancaires ou des informations de paiement

Si vous devez mettre à jour vos coordonnées bancaires ou modifier votre mode de paiement, veuillez contacter l'assistance technique par téléphone au 206-492-5249 ou par e-mail à l'adresse BSKwageboost@imaginewa.org

Imagine vous enverra un formulaire pour sélectionner votre nouveau mode de paiement. Une fois la modification traitée, tous les paiements futurs seront effectués selon le mode de paiement mis à jour.

Restitution des fonds indûment perçus

Le financement de ce projet pilote provient du prélèvement Best Starts for Kids, renouvelé par les électeurs du comté de King en 2021. Ces fonds publics proviennent du comté de King et sont distribués par le partenaire de paiement du projet pilote, AidKit Inc. Les paiements effectués de manière incorrecte en raison de changements d'admissibilité ou de trop-perçus peuvent devoir être restitués au comté de King. Tout paiement effectué sur la base d'informations frauduleuses doit être restitué au comté de King. Les partenaires du projet pilote communiqueront des instructions et fourniront des informations supplémentaires en cas de problème.

Restrictions concernant l'utilisation des fonds

Les travailleurs peuvent décider de la manière dont ils souhaitent utiliser cette compensation supplémentaire. Il n'existe aucune restriction quant à l'utilisation des fonds, et les travailleurs sont libres de choisir comment les utiliser. Les travailleurs ne sont

pas tenus de déclarer ni de partager des informations avec Best Starts for Kids ou les partenaires du projet pilote.

Des sondages facultatifs ou des groupes de discussion peuvent poser des questions sur la manière dont les fonds sont utilisés, mais y répondre est entièrement volontaire.

Que se passe-t-il si je cesse de recevoir des paiements et qu'il semble s'agir d'une erreur ?

Contactez l'assistance technique par téléphone au 206-492-5249 ou par e-mail à l'adresse BSKwageboost@imaginewa.org si vous avez des questions concernant l'interruption des paiements que vous pensez être une erreur.

Confidentialité et informations bancaires

Rôle d'AidKit dans le projet pilote

AidKit, Inc. est le partenaire technologique et de paiement du Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts. Elle collecte et utilise vos informations personnelles pour déterminer l'admissibilité, de traiter les paiements, d'évaluer l'impact du projet pilote et d'améliorer son efficacité.

Renseignements personnels recueillis par AidKit

AidKit peut recueillir des renseignements tels que :

- Votre nom et vos coordonnées
- Des renseignements sur votre emploi
- Des données démographiques
- Des documents de vérification d'identité, y compris une pièce d'identité délivrée par le gouvernement et une photo de type selfie

Vos renseignements seront partagés de manière sécurisée avec le comté de King et l'Imagine Institute dans le cadre du projet pilote. AidKit veille à ce que vos données soient protégées et ne les vendra pas ni ne les utilisera à des fins commerciales.

Où et comment les informations bancaires personnelles sont-elles stockées et protégées ?

AidKit protège les données sensibles, telles que les numéros de sécurité sociale et les numéros de compte bancaire, en utilisant des méthodes de chiffrement robustes et largement reconnues. Seuls les administrateurs autorisés peuvent accéder aux informations sensibles, et leur accès est vérifié régulièrement de manière à garantir que seules les personnes habilitées ont accès aux données sensibles. Chaque fois que les

données sont consultées, cela est consigné dans un journal afin d'assurer le suivi et la responsabilité.

Comment AidKit protège les informations personnelles

AidKit utilise des mesures de sécurité robustes pour protéger vos données et ne les conserve que pendant la durée requise par le projet pilote ou par la loi. Vous avez également le droit d'être informé en cas de violation de données affectant vos informations.

Consultation ou correction des informations personnelles

Vous pouvez consulter ou demander la correction de vos informations personnelles en contactant AidKit à l'adresse privacy@aidkit.cloud.

Retrait du consentement au partage des renseignements personnels

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en contactant AidKit à l'adresse privacy@aidkit.cloud. Toutefois, le retrait de votre consentement peut affecter votre capacité à participer au projet pilote.

Préoccupations relatives à la confidentialité

Si vous avez des préoccupations, des questions ou besoin d'aide concernant vos données ou votre vie privée, vous pouvez contacter AidKit à l'adresse privacy@aidkit.cloud.

Comment utiliser votre carte de débit

Si vous avez choisi de recevoir les fonds du Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts sur une carte de débit, plutôt que par dépôt sur un compte bancaire, une carte de débit appelée « GiveCard » vous sera délivrée. GiveCard est une carte de débit prépayée Mastercard qui fonctionne comme toute autre carte de débit.

Délai de réception de votre carte de débit par la poste

Une fois votre inscription approuvée, il faut compter environ 7 jours ouvrables pour recevoir votre carte par la poste. Vous devez confirmer la réception de votre carte de débit afin de recevoir les fonds. Lorsque votre carte est livrée, vous recevrez une notification contenant des instructions sur la manière de confirmer sa réception.

Informations générales sur la carte

Vous devez confirmer la réception de votre carte GiveCard afin que les fonds commencent à être chargés sur la carte. Vous devez définir un code PIN avant d'utiliser la carte à un guichet automatique. Pour définir votre code PIN, consultez les instructions ci-dessous.

Les cartes GiveCard peuvent être utilisées partout où les cartes de débit Mastercard sont acceptées. Cela signifie que vous pouvez les utiliser en magasin ou en ligne.

Nous vous recommandons de conserver le papier auquel votre carte est attachée, car il contient des informations qui peuvent être utiles pour identifier votre carte en cas de perte ou de vol.

Vous aurez accès à un réseau de 80 000 guichets automatiques sans frais. Vous pouvez consulter une carte de ces distributeurs automatiques à l'adresse suivante :

<https://www.moneypass.com/atm-locator.html>

Lorsque vous utilisez votre carte à une caisse, il est possible que le terminal vous demande un code PIN. Si vous n'avez pas défini de code PIN pour votre carte, appuyez sur le bouton vert « OK » du terminal pour continuer et vous pourrez passer l'étape de saisie du code PIN.

Définir un code PIN

Si vous souhaitez utiliser un distributeur automatique pour retirer de l'argent, vous aurez besoin d'un code PIN, généralement un numéro à quatre ou six chiffres que vous saisissez lorsque vous utilisez la carte aux distributeurs automatiques ou dans certains magasins.

Lorsque vous choisissez un code PIN, vous ne devez pas utiliser des chiffres ou des mots figurant dans votre date de naissance, votre adresse ou votre numéro de sécurité sociale, car ils peuvent être facilement devinés si votre carte est volée. Le code PIN doit être mémorisé et ne doit être communiqué à personne.

Veillez ne pas écrire votre code PIN sur votre carte ni le conserver au même endroit que votre carte. Les cartes doivent être traitées avec le même soin que de l'argent liquide. Protégez toujours la carte et conservez-la dans un endroit sûr. Ne communiquez pas le numéro de votre carte par e-mail ou par SMS. Soyez vigilant lorsque vous utilisez la carte en ligne et vérifiez la présence du symbole du cadenas dans la barre d'adresse afin de vous assurer que le site est sûr et sécurisé.

Vérifier votre solde

Si vous souhaitez vérifier le montant restant sur votre carte, rendez-vous sur [\[givecard.io/support\]](https://givecard.io/support). Sur ce site, vous pouvez :

- Vérifier votre solde (c'est-à-dire le montant disponible sur votre carte)
- Définir le code PIN facultatif de votre carte
- Trouver des distributeurs automatiques dans votre région
- Créer un compte pour consulter l'historique de vos dépenses

Si vous ne pouvez pas accéder au site ci-dessus, vous pouvez appeler GiveCard au 908-529-0955.

Obtenir de l'aide concernant votre carte GiveCard

Si vous rencontrez des problèmes avec votre carte, veuillez contacter l'assistance GiveCard :

- En envoyant un e-mail à support@givecard.io, ou
- En appelant le 908-529-0955

Les heures d'assistance de l'équipe GiveCard sont de 8 h à 17 h (heure normale des Rocheuses, MST). Pendant ces heures, votre appel sera pris en charge ou votre message recevra une réponse immédiate. En dehors de ces heures, l'équipe vous répondra dès que possible, mais cela ne sera pas toujours immédiat.

Cartes perdues ou volées

Si vous pensez que votre carte est perdue ou volée, contactez immédiatement l'assistance GiveCard en appelant le 908-529-0955 et verrouillez votre carte via le portail des titulaires de carte [<http://givecard.io/support>].

L'équipe GiveCard bloquera votre carte afin de protéger les fonds qui s'y trouvent, puis procédera à la réémission d'une nouvelle carte. Si votre carte a été signalée comme volée et que vous constatez des transactions non autorisées, l'assistance GiveCard vous aidera à déposer un rapport de contestation de transaction.

Limites de transaction

Comme pour toutes les cartes de débit, il existe généralement des restrictions quant aux montants que vous pouvez dépenser par transaction, par jour ou par mois. Pour votre carte GiveCard, les limites sont les suivantes :

- Montant maximal par transaction : 5 000 \$
- Montant maximal par jour : 5 000 \$
- Montant maximal par mois : 5 000 \$
- Limite de solde : 9 999 \$ par carte

Achats en ligne

Si vous effectuez un achat en ligne, il peut vous être demandé de saisir votre « adresse de facturation ». Celle-ci est différente de votre « adresse de livraison ». L'adresse de livraison est l'adresse à laquelle vous souhaitez que les articles achetés en ligne soient envoyés. L'adresse de facturation est l'adresse à laquelle votre carte est enregistrée.

Lorsque vous utilisez votre carte GiveCard pour effectuer des achats en ligne, vous devez saisir l'adresse de facturation suivante. Ne saisissez pas votre adresse personnelle ni votre adresse de livraison, car la carte ne fonctionnera pas :

AidKit

2000 S. Colorado Blvd.

BLDG 1 - 2000 - #177

Denver, CO 80222

Litiges et recours

Objet

La présente politique a pour objet de fournir un processus clair, équitable et accessible pour traiter les litiges et les recours découlant des décisions prises dans le cadre du Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts.

Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les établissements, aux représentants des établissements et aux travailleurs participant au Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts.

Principes généraux

1. Équité : Tous les litiges et recours seront traités avec impartialité et respect.
2. Transparence : Toutes les décisions concernant les litiges et les recours seront documentées, et les raisons des décisions seront communiquées clairement à toutes les parties concernées.
3. Diligence : Tous les litiges et recours seront traités et résolus dans un délai raisonnable.

Motifs de recours

Les participants peuvent déposer un recours s'ils estiment :

- qu'ils ont été incorrectement jugés non admissibles au projet pilote ;
- que leur demande ou leur inscription a été traitée de manière incorrecte ;
- qu'ils ont été retirés du projet pilote de manière injuste en raison d'erreurs administratives ou d'une mauvaise interprétation des politiques du projet pilote.

Procédure de dépôt d'un litige ou d'un recours

1. Résolution initiale : Les participants sont encouragés à contacter les partenaires du projet pilote à l'Imagine Institute au 206-492-5249 afin de tenter une résolution informelle de leur préoccupation.

2. Soumission d'un recours formel : Si le problème ne peut être résolu de manière informelle, le participant peut soumettre un recours formel par écrit. Le recours doit inclure :
 - a. Le nom du participant, le nom de l'établissement (le cas échéant) et ses coordonnées
 - b. Une explication détaillée du problème et des raisons pour lesquelles le participant estime qu'une décision était incorrecte
 - c. Toute pièce justificative (par exemple, correspondance, bulletins de paie ou autres éléments de preuve pertinents). Les recours doivent être soumis dans un délai de 30 jours ouvrables suivant la décision ou l'incident contesté.
3. Examen et enquête :
 - a. Les partenaires du projet pilote accuseront réception du recours dans un délai de 10 jours ouvrables
 - b. Un examen et une enquête seront menés, incluant la consultation des parties concernées et l'examen des pièces justificatives
4. Décision :
 - a. Une décision écrite sera fournie dans un délai de 30 jours ouvrables suivant la soumission du recours, exposant les conclusions et les raisons de la décision
 - b. Si un délai supplémentaire est nécessaire en raison de la complexité du dossier, l'appelant en sera informé par écrit
5. Escalade : Si le participant n'est pas satisfait de la décision, il peut porter le recours au niveau du comté. Le processus d'escalade et les coordonnées seront fournis dans la décision écrite des partenaires du projet pilote.

Résolution

Le résultat du recours est définitif, sauf s'il est porté à un niveau supérieur. Les participants seront informés de toute mesure corrective ou de tout ajustement résultant du recours, le cas échéant.

Tenue des dossiers

Tous les litiges et recours seront consignés, y compris la date de soumission, la nature du problème, les mesures prises et la résolution finale. Ces dossiers seront conservés à des fins d'audit et de vérification.

Évaluation et enseignements du projet pilote

Nous accordons de l'importance à votre participation et à vos retours concernant le projet pilote. La participation aux sondages et aux groupes de discussion est facultative et permet de contribuer aux enseignements sur l'impact d'une augmentation salariale sur

votre vie quotidienne. C'est également un moyen de partager des commentaires sur le projet pilote. Nous prenons vos retours au sérieux et accordons de l'importance à votre temps. Dans la plupart des cas, un tirage au sort ou une carte-cadeau peut être proposé aux personnes participant aux sondages ou aux groupes de discussion.

Commentaires et communications

Les participants au projet pilote sont encouragés à participer aux activités d'évaluation afin de fournir des retours sur le processus et les enseignements du projet pilote. Si vous avez des commentaires supplémentaires concernant le projet pilote, veuillez utiliser les canaux de communication suivants :

- Questions générales et assistance technique : baskwageboost@imaginewa.org
- Évaluation : bskwageboosteval@urban.org
- Groupe de travail : Charlotte@uncommonbridges.com
- Communications : beststartsforkids@wearerally.com
- Responsable du programme Projet pilote d'augmentation des salaires pour les gardes d'enfants Best Starts : BSKWageBoost@kingcounty.gov

Assistance technique et soutien

L'assistance technique est disponible en direct en somali, en espagnol et en anglais. L'équipe d'assistance technique peut utiliser des services d'interprétation téléphonique pour toute autre langue.

L'assistance technique est disponible en direct par téléphone entre 8 h et 18 h (heure du Pacifique). Pour plus d'informations, appelez le 206 492 5249 ou envoyez un e-mail à l'adresse BSKWageboost@imaginewa.org.